



RAPPORT FINANCIER

EXERCICE 2025

Mesdames, Messieurs, Cher.ère.s adhérent.e.s de l'Espace Jean-Roger Caussimon,

Comme chaque année, le rapport du commissaire aux comptes est tenu à la disposition des adhérent.e.s avant l'assemblée générale et restera librement consultable à l'Espace Jean-Roger Caussimon.

Les comptes annuels comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe ; le tout étant indissociable.

L'exercice couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les comptes ont été contrôlés et certifiés par notre commissaire au compte, Madame Anne-Catherine Laufer du cabinet Talenz.

Le bilan présente un total net de 211 396 €, il était de 224 313 € en 2024.

Le compte de produits s'établit à 385 772 € dont 385 230 € de produits d'exploitation.

Le compte de charges s'établit à 395 565 € dont 395 531 € de charges d'exploitation.

Le compte de résultat présenté sous forme de liste dégage un résultat négatif de 9 793 €.

Cet exercice a été impacté par la sortie des effectifs de personnels présents de longue date dans la structure et le réajustement du salaire 2024 du personnel mis à disposition par la ville de Tremblay-en-France à l'association (facturation sur l'année suivante).

Les tableaux et graphiques simplifiés ci-joints permettent de comparer le budget prévisionnel 2025, voté en assemblée générale, au compte de résultat réel.

Analyse des produits :

- Les produits constatés d'avance continuent leur légère ascension. Les recettes d'activités augmentent ainsi de + 1,7 %, soit + 1 071 €.
- Il en est de même pour les cotisations. Ceci indiquant que les adhérent.e.s s'inscrivent majoritairement dans le projet de l'association dès le début de la saison.
- Une subvention du Département de la Seine-Saint-Denis de 4 000 € et une subvention de 5 000 € de la Région Ile-de-France sont venues s'ajouter aux subventions versées par la DRAC Ile-de-France et la Ville afin de soutenir un projet en collège et un projet d'artiste en résidence de création.

Le total des produits est ainsi supérieur de 1,4 % au budget prévisionnel.

Analyse des charges :

- Au regard du budget prévisionnel, les mouvements de personnels et les réajustements sur provisionnement se sont répercutés sur plusieurs comptes de charges, en négatif ou en positif. Les compte d'achats, d'autres services extérieurs et de salaires et traitements (représentant 81,9 % des charges totales) augmentent respectivement de + 13,2 %, de + 11,7 % et de + 1,6 %, alors que ceux des impôts et taxes et charges sociales (représentant 12,9 % des charges totales) diminuent de leur côté de - 71 % et de - 5,4 %.
- Les services extérieurs voit une hausse de + 32,7 % en raison des frais de maintenance exceptionnelle de matériel numérique et de l'augmentation de notre assurance.
- La dotation aux amortissements et provisions a été moins importante qu'initialement prévue (- 19,4 %) suite au blocage des investissements effectués en cours d'année. La deuxième partie du renouvellement des postes informatiques de la salle dédiées aux activités régulières sera ainsi faite ultérieurement.

Le total des charges se voit ainsi supérieur de 4 % au budget prévisionnel.

Annexe de la convention entre la ville de Tremblay-en-France et l'Espace Jean-Roger Caussimon

Aides non financières apportées par la ville de Tremblay-en-France à l'Espace Jean-Roger Caussimon

- Mise à disposition à titre gracieux de l'équipement de quartier sis 2, rue d'Anjou - 93290 Tremblay-en-France.
- Prise en charge du chauffage, de l'électricité, du téléphone, de l'eau.
- Impressions des documents de communication et d'information de l'Espace Jean-Roger Caussimon.
- Relais des informations de l'Espace Jean-Roger Caussimon sur les supports de communication municipaux papier et web.
- Prise en charge partielle des frais d'affranchissement.
- Entretien ménager du bâtiment.
- Maintenance technique du bâtiment.
- Entretien des espaces extérieurs.

Valérie Turgault, trésorière